

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11
- absents : 0
- exclus : 0

Séance du 25 septembre 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

BLAIN Bruno, THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, MORIN Catherine, NOUVEL Alain, DUMAS Chantal, ARDISSON Jean-Claude, LUCIANO Luc, DRAMAIX Jean-Guy, Jérôme MILLET, MARCHAL Laurence.

Excusé :

Date de convocation :
20/09/2024
Date d'affichage :

Secrétaire de séance : DUMAS Chantal

Délibération n°21.2024

Objet : Création du poste de rédacteur

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'afin de permettre la prise en compte du niveau de technicité et de responsabilité exigé pour l'exercice des fonctions de Secrétaire Général de Mairie (SGM), la loi du 30 décembre 2023 est venue requalifier ces emplois. Ainsi, à compter de 2028, seuls des agents de catégorie B pourront exercer ces missions dans les communes de moins de 2000 habitants.

Il précise que désormais, une promotion interne dérogatoire (sans quota) est ouverte aux agents exerçant les fonctions de secrétaires généraux de mairie dans des communes de moins de 2000 habitants afin d'être nommés sur le cadre d'emploi des Rédacteurs. Il propose la création du poste de Rédacteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création du poste de Rédacteur à compter du 1er octobre 2024 à raison de 14 heures hebdomadaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié ou notifié le
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture



Fait à Beauvoisin, le 25 septembre 2024
Christian THIRIOT, Maire.

